



D.2024.04.03.10.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 3 Avril 2024

10-AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

10.2 - REORGANISATION DES VOLUMETRIES EXISTANTES 22 BOULEVARD DE LA MARQUETTE A TOULOUSE

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Par Arrêté en date du 20 Février 2001 Monsieur Le Préfet de la Haute- Garonne a déclaré d'Utilité Publique les travaux de réalisation de la ligne B du Métro de l'agglomération toulousaine.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux et pour les besoins de l'implantation de ladite ligne, en particulier d'une partie du tunnel souterrain, il était nécessaire que le SMTC se porte acquéreur d'une partie du tréfonds situé au 22 boulevard de la Marquette à Toulouse, cadastré 826 AB 175 et 178.

C'est la raison pour laquelle aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe GILLODES, Notaire à Toulouse le 24 juin 2003, il a été d'une part procédé à l'établissement de deux états descriptifs de division en volumes, ayant pour assiette foncière pour l'un, la parcelle cadastrée 7826 AB 175 et pour l'autre la parcelle cadastrée 826 AB 178, chacun d'eux supportant la création de deux volumes (le volume 1 de chaque volumétrie étant destiné à recevoir le tunnel du Métro) et d'autre part à la vente par la société BGA TRANSACTIONS desdits volumes 1 au SMTC.

Il est précisé que la société BGA TRANSACTIONS, propriétaire des volumes numéros 2 des 2 volumétries correspondant à l'immeuble situé 22 boulevard de la Marquette, était également propriétaire de l'immeuble situé au 21 boulevard de la Marquette édifié sur les parcelles cadastrées 826 AB 178-179-180 et 252.

Suite à la vente de l'immeuble situé au 21 boulevard de la Marquette, le propriétaire souhaite, dans un souci de simplification, réorganiser les volumétries existantes en procédant à une division parcellaire, sans pour autant modifier les volumes appartenant au SMTC à l'exception de leur numérotation et de leur assiette foncière.

Cette réorganisation aura pour seul effet, en ce qui concerne le SMTC, de réunir les volumes existants dans deux volumétries en un seul volume au sein d'une seule et unique volumétrie. Le nouveau volume appartenant au SMTC ne sera pas membre de l'association syndicale libre qui pourra exister entre les autres propriétaires de volumes au sein des immeubles du 21 et 22 boulevard de la Marquette à Toulouse.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette nouvelle organisation juridique.

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE son Président à procéder, avec les autres propriétaires des volumes de l'immeuble du 22 boulevard de la Marquette à Toulouse, à la réorganisation des volumétries existantes afin de simplifier l'état existant.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer tout acte nécessaire à la mise en place de la nouvelle organisation juridique ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES